

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 9

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires.
A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33;

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions...

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne :

A PARIS, Chez H. NAYAT-LAFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 17 Mai 1881.

LE LENDEMAIN.

M. Roustan, consul, est nommé ministre résident de la République française à Tunis.

La France occupera, dans la Tunisie, toutes les positions militaires qu'il lui semblera bon d'occuper, et sans doute nous allons tenir garnison à Tunis.

Pour tout ce qui concerne les relations avec les puissances étrangères, le gouvernement français se substitue au gouvernement du Bey.

Le Bey est réduit à l'état de mineur, et M. Roustan, ministre français, lui est imposé comme tuteur.

Mohamed garde son palais, son honteux sérail d'éphèbes; le représentant de la France prend la direction de toutes les affaires.

En somme, ce qu'on appelle le protectorat, c'est une annexion déguisée. M. Barthélemy Saint-Hilaire a discuté sur le mot, mais on fait la chose.

Il était évident, dès le début de l'expédition, qu'il en faudrait arriver là. Courir après les Khroumirs, c'était jouer une partie nulle. La solution du problème étant à Tunis, il a fallu aller à Tunis; et l'on eût mieux fait sans doute de commencer par où l'on vient de finir.

Les difficultés diplomatiques n'auraient pas été plus grandes.

Aujourd'hui, la grosse question est de savoir si les puissances européennes vont accepter le fait accompli.

Réduire le Bey à merci était une opération facile.

Comme dit une feuille républicaine, le Rappel, le Bey était un fantoche qu'une chiquenaude a fait rentrer dans sa boîte; maintenant, nous allons voir ce qu'il y a derrière.

Fidèles à la tactique du chancelier, les feuilles prussiennes affectent un absolu désintéressement dans les événements de Tunisie, dont l'annexion à la France a été, dit la Gazette nationale, considérée depuis longtemps par l'Allemagne comme une affaire de temps.

D'après le Daily Telegraph, les dispositions de la porte seraient de nature à faire croire à des complications. Qu'on en juge :

« Vienne, 13 mai.

Malgré les représentations faites par M. Tissot à la Porte, plusieurs vaisseaux turcs ont reçu l'ordre de se rendre à Tripoli. On ne croit pas, à Constantinople même, que ce soit là leur vraie destination. La circulaire que le gouvernement ottoman a envoyée à ses représentants à l'étranger n'a pas été communiquée au gouvernement autrichien. Elle contient l'historique de la question tunisienne, fait au point de vue turc, et un appel aux puissances demandant leur intervention. Ce document est évidemment le précurseur de décisions plus importantes. Un conflit turco-français semble devoir s'ensuivre. »

Le Télégraphe dit à propos de l'attitude de la Porte :

« On nous assure que le ministre des affaires étrangères, M. Barthélemy Saint-Hilaire, vient d'envoyer à Constantinople une note très-énergique, très-nette, faisant connaître les volontés de la France, et déclarant « que nous ne souffrirons aucune intervention directe ou indirecte. »

Il est indispensable que les Chambres françaises provoquent des explications que le patriotisme oblige à demander, car il ne faut pas que la « mesure de police » contre les Khroumirs aboutissant à un traité de paix avec le Bey, auquel la guerre n'avait pas été déclarée, puisse dégénérer en un conflit turco-français.

Ah ! gardons-nous de triompher bruyamment. Notre victoire, si facile en apparence, ne nous appartient pas encore. C'est plus que jamais le moment de

veiller sur nous-mêmes et de nous défier des autres.

Prenons garde au lendemain !

LA GUERRE N'EST PAS FINIE.

C'est la République française qui nous l'annonce en ces termes :

« Ce serait une erreur de croire que le succès diplomatique mettra fin aux opérations militaires. Les Khroumirs n'ont jamais reconnu que nominale la suzeraineté du Bey. Ils ont été souvent en lutte contre ses troupes. Ils ne lui ont jamais obéi quand il leur interdisait les agressions sur nos frontières. Ils ne tiendront par conséquent aucun compte de son autorité, maintenant qu'il s'agit en outre de reconnaître la nôtre. Les opérations vont donc continuer contre les Khroumirs absolument comme auparavant, et, si l'on s'en rapporte aux dépêches que le gouvernement a reçues hier du commandant du corps expéditionnaire, les opérations seront excessivement pénibles. »

Le temps est toujours aussi affreux qu'au début de la campagne. En outre, les voies de communication sont entièrement défectives. Enfin, l'ennemi semble décidé à résister énergiquement sur les nouvelles positions qu'il a prises après l'abandon du Djebel-Abdellah. Il y a lieu, il est vrai, d'espérer que la détermination prise par le Bey aura pour effet d'isoler les Khroumirs. Mais des actes de rébellion isolés pourraient se manifester sur d'autres points de la Régence. »

Voici en outre ce que nous lisons dans le Télégraphe :

« Du camp de Oud-Onzaia, le général Logerot a dirigé une grande reconnaissance avec toute sa colonne, moins le 83^e de ligne. »

« A cinq heures, on s'est mis en marche par un beau temps. En tête, des goums, puis

la cavalerie suivie de zouaves et appuyée par une batterie.

» Les goums, qui avaient servi d'éclaireurs, fouillent les environs; ils franchissent la vallée et remontent sur la crête opposée.

» Ensuite les turcos, les caissons de munitions, les ambulances.

» Deux escadrons de chasseurs d'Afrique en arrière-garde.

» Vers deux heures et demie, nous entendons le canon en arrière, un peu sur notre droite: c'est la colonne Vincendon qui est engagée avec les Kroumirs et qui cherchait à les rejeter sur la colonne Logerot.

» Le combat commence vers deux heures trois quarts.

» Les goums, à mi-côte sur la montagne de droite, reçoivent quelques coups de feu des Kroumirs, cachés à 200 mètres environ dans d'épais fourrés.

» Les goums ripostent, puis ils essayent de tourner les fourrés afin de déboucher l'ennemi.

» Ils ne peuvent y réussir.

» Pendant quelques minutes, la fusillade est très-nourrie entre les goums et les Kroumirs.

» Pour en finir, l'artillerie reçoit l'ordre d'appuyer les goums.

» Une vingtaine d'obus délogent les Kroumirs, qui escaladent la crête à pic et disparaissent.

» Les goums font huit prisonniers. Ils sont tout en guenilles; ils ont la mine farouche, et ils regardent fièrement nos soldats.

» La colonne regagne alors son camp.

» Une centaine de fusils ont été ramassés sur le champ de bataille.

» Les tribus qui font leur soumission en apportent chaque jour.

» Une opération d'ensemble est combinée entre nos colonnes pour demain ou après-demain. Elle durera plusieurs jours.

» La brigade de Brem a envoyé à la colonne Logerot une batterie de brigade de renfort. »

Feuilleton de l'Écho Saumurois. LE FILS DU GARDE-CHASSE

(Suite.)

Mon père était atterré, car il sentait que mon influence qu'il redoutait pour Henri, à laquelle il avait voulu le soustraire, serait encore bien plus pernicieuse à Paris.

Il fit part de ses terreurs à M. d'Alboval; il lui dit qu'après m'avoir bien étudié, il était arrivé à des conclusions désespérantes sur mon compte; dans sa conviction, mon contact devait être fatal à quiconque s'attacherait à moi.

Au moins il ne voulait pas que la famille de son bienfaiteur reçut ce triste salaire des services rendus, c'est pour cela qu'il m'avait banni loin de lui.

Il supplia M. d'Alboval de l'aider à accomplir ce qu'il considérait comme un devoir; il lui rappela certains faits, certains côtés du caractère d'Henri qui devaient tenir sa sollicitude en éveil; il lui parla de l'honneur de son nom qu'il allait aventurer dans le désordrement de la grande ville, dont les âmes les mieux trempées ne savent pas toujours affronter les périls.

Le baron était un excellent homme, mais il n'aimait pas qu'on lui présentât des idées désagréables et qu'on dérangeât ses projets. Il ne pouvait admettre que l'héritier de son nom eût des défaillances, et la supposition que le fils d'un pauvre garde-chasse eût une pareille influence sur le sien froissait son orgueil. Il accueillit assez mal les observations et les prières de mon père et rejeta bien loin les prévisions qu'on soumettait à sa sagesse.

— Il en sera ce qu'il plaira à Dieu, dit mon père découragé; puissiez-vous avoir raison, monsieur le baron, mais si l'avenir devait justifier mes craintes, souvenez-vous que j'ai pris la liberté de vous avertir et que j'ai dégagé ma responsabilité.

C'était le vieux soldat qui voyait juste, mais il était réduit à l'impuissance et ne pouvait plus que laisser les événements suivre leur cours.

Il ne me renouvela plus ses conseils. A quoi bon? Il était évident pour lui que la voix paternelle n'avait aucune prise sur moi.

Au moment où nous primes congé l'un de l'autre, je ne crus pas devoir simuler une affliction qui n'était pas dans mon cœur, lui avait un visage grave et triste.

— Jean, me dit-il, vous partez avec la misérable satisfaction de vous être joué de ma simplicité, je n'ai point à vous faire un discours que vous écouteriez avec impatience, ni à vous demander une promesse qui aurait le sort de toutes les autres;

mais souvenez-vous de ceci: mes bras ne s'ouvriront qu'au fils redevenu digne de moi; si vous entachez l'honneur d'un nom respecté quoique obscur, vous n'existerez plus pour celui qui rougirait de vous avoir pour fils.

Ces paroles me sont depuis revenues bien souvent à l'esprit; alors elles glissèrent sur moi sans produire aucun effet; j'étais tout absorbé par la perspective de la vie nouvelle qui s'ouvrait pour moi et que j'envisageais à travers les rêves de mon ambition.

Au moment où le train qui nous emportait vers Paris, mon ami et moi, se mit en mouvement, un orage épouvantable éclata.

Le tonnerre grondait sur les hauteurs, les éclairs sillonnaient la nue, et la pluie ruisselait à torrents sur les glaces de notre wagon.

Henri était soucieux.

— Il y a des gens, me dit-il, qui auraient peur de partir sous de si tristes auspices. Je railais ses superstitieuses terreurs, mais j'avais beau faire l'esprit fort, je ne pouvais me défendre moi-même d'une secrète appréhension.

CHAPITRE IV

LE VICOMTE D'ESPARVILLE

Dix-huit mois s'étaient écoulés depuis que la vapeur m'avait emporté loin d'Alboval.

Deux jeunes gens étaient au balcon d'un élégant appartement de garçon situé dans un des quartiers somptueux dont l'administration de M. Haussmann venait de doter Paris.

Ils étaient du même âge et tous les deux vêtus avec recherche. L'un portait une robe de chambre de brocart, l'autre avait un costume de ville dont la coupe révélait un tailleur en vogue de l'époque.

Tous les deux avaient la figure pâle, les traits fatigués, et leur physiologie révélait l'ennui.

La conversation languissait depuis quelques instants; ils suivaient tour à tour d'un regard vague la foule affairée qui suivait le trottoir opposé du boulevard et la fumée qui s'échappait de leurs cigares.

Un domestique en livrée, qui était attaché à leur commun service, car ils demeuraient dans la même maison, entra portant quelques lettres sur un plateau.

— Voici, dit-il, le courrier de M. le vicomte d'Esparville et de M. le baron d'Alboval.

Ce fut au premier, à celui qui était revêtu d'une robe de chambre, qu'il offrit les lettres, comme s'il eût eu droit à plus de déférence.

Celui qu'on appelait le vicomte d'Esparville, c'était moi, c'était le fils du garde-chasse.

Nous ouvrîmes d'un air distrait les missives qui nous étaient adressées; j'en parcourus quelques-unes qui avaient trait à des invitations, à des

Tunis, 16 mai.
Le général Bréart quittera aujourd'hui les positions qu'il occupe autour du Bardo, pour se replier sur Djedeida et pour de là se porter vers l'Ouest avec une partie de ses forces, afin de participer aux opérations contre les Kroumirs.

La Calle, 15 mai.
Un de nos avant-postes, aux environs de Tarkaba, a été attaqué soudainement par des indigènes d'une tribu voisine qui s'en sont rapprochés en rampant à travers les broussailles. Une des sentinelles a été tuée à bout portant.

Des avis de Tunis signalent une forte concentration de Kroumirs vers Mateur; le gouverneur tunisien est prisonnier des Kroumirs qui envoient partout des émissaires poussant les tribus à la révolte, menaçant de les massacrer et de les incendier si elles refusent.

Bizerte possède une puissante artillerie, la garnison n'est composée que d'un millier d'hommes. Les Kroumirs augmentent chaque jour autour de cette ville et la population arabe de Bizerte est effrayée d'un pareil voisinage.

Chronique générale.

L'Agence Havas nous communique cette importante dépêche :

« Constantinople, 16 mai.
» Le Bey de Tunis a envoyé à Saïd-Pacha, jeudi soir, la dépêche suivante :

« Un général français est venu dans mon palais avec une escorte de cavalerie, a soumis à ma signature un traité de protectorat et m'a déclaré qu'il ne quitterait le palais qu'avec une réponse pour laquelle il m'accordait quatre heures.
» Me voyant sous la pression de la force, par suite de la présence d'une armée près de ma résidence, j'ai dû, pour mon honneur et en vue d'éviter une effusion de sang, signer le traité, sans l'examiner ni le discuter, tout en déclarant que je signais contraint par la force. »

Plusieurs puissances, répondant à la circulaire de la Porte, déclarent que la souveraineté du Sultan sur Tunis n'est pas clairement définie par les traités.

La Porte a résolu aujourd'hui de protester contre l'abus de force commis par la France dans l'affaire de Tunis. »

M. Saint-Dizier, officier d'ordonnance du général Bréard, est arrivé avant-hier à Marseille. Il était porteur du traité de garantie signé par le Bey.

Il est parti aussitôt pour Paris.

Chambre des députés. — M. Boysset, définitivement guéri, est monté hier à la tribune à 2 heures 1/4 pour déposer son rapport sur la proposition de rétablissement du scrutin de liste faite par M. Bardoux et, a ajouté le rapporteur, « par ses puissants amis ».

rendez-vous; l'une d'elles fixa mon attention et, après l'avoir lue, je la présentai à Henri.

— Bonne affaire, lui dis-je, le banquier Nereshheim accepte la combinaison que je lui ai proposée.

Henri restait froid.

— Je le disais bien, repris-je, que nous retrouverions la somme si malheureusement perdue; il y a là beaucoup, beaucoup d'argent à gagner.

Je me frottais les mains; Henri me dit timidement :

— Mais cette combinaison dont tu es si fier, est-elle bien correcte? J'en doute; il me semble...

— Il te semble qu'il y a des objections à tout; tu es étonnant avec ta manie de mettre tout en discussion; si je te croyais, nous n'arriverions à rien.

Je railais ses scrupules, et Henri, étourdi par mes raisonnements qui laissaient à peine place à ses réponses, finit par convenir que j'en savais plus que lui et s'inclina devant ma supériorité. D'ailleurs, ses regards s'étaient arrêtés sur une lettre qui paraissait le troubler.

— Lis, me dit-il, en me la présentant.

Elle était de son notaire qui le priait dans les termes les plus pressants de faire un voyage à Alboval.

Le château avait besoin de réparations; ses intérêts étaient en souffrance, ses fermiers le réclamaient; il y avait quelques lignes écrites au

nom de mon père qui faisait appel à tous ses souvenirs pour le supplier de repartir au milieu de tous ceux qui conservaient le culte de sa famille.

— Eh bien! lui dis-je, ce n'est pas la première fois que tu reçois de pareilles invitations, ceux qui te les adressent doivent être habitués à tes refus.

Henri ne répondit pas; il était évidemment tenté de partir, il se disait qu'à défaut de ses propres intérêts, les braves gens qui sollicitaient sa présence avaient quelque droit à être écoutés; mais il était habitué à ne prendre conseil que de moi, il désirait une adhésion que je me gardai bien de lui donner.

— Qu'irais-tu faire là-bas? lui dis-je, écouter les doléances de tes fermiers qui te demanderont l'un une toiture nouvelle, l'autre l'agrandissement de son écurie, le troisième une diminution dans le prix du bail, tous un sacrifice d'argent. Puis ce seront des doléances qu'il te faudra entendre sur ton éloignement du pays, des conseils et des leçons sur ta conduite désordonnée, sur tes dépenses qu'ils jugent suivant la mesure de leur chétive intelligence; à moins que tu ne sois tenté d'aller mener une existence de cloporte parmi les indigènes de la contrée.

— C'est que tu appelles des indigènes ont du bon; ils étaient attachés à ma famille et ont droit de se plaindre que je ne les paie pas de retour.

Quelques rires, furieusement réprimés par M. Gambetta, ont accueilli cette pointe. La lecture a été demandée et M. Boysset a lu jusqu'à 3 heures 1/2 son travail assez serré au point de vue de l'argumentation et intéressant au point de vue historique, quoiqu'en ait pu penser M. Gambetta.

Une discussion assez vive s'est engagée sur la fixation du jour de la discussion publique qui enfin a été fixée à jeudi. La Chambre avait été consultée pour que la discussion eût lieu samedi; mais M. Janvier de la Motte a crié à M. Gambetta : « Nous ne pouvons discuter samedi, vous serez ce jour-là à Cahors. » M. Gambetta a répondu : « Peu importe, je n'ai plus besoin d'être là pour cette discussion ».

Cela veut dire évidemment que César est sûr de voir ses volontés exécutées, en dépit de tous les Boysset du monde. Nous n'oserions affirmer qu'il se trompe.

M. le prince de Léon a posé sa question au gouvernement au sujet du maintien de M. Farre dans le cadre de l'activité. L'éloquent député du Morbihan s'est appuyé sur les textes de loi, la lettre des règlements militaires et les états de service de M. Farre pour établir la parfaite illégalité de cette mesure administrative. Cette critique, faite cependant avec beaucoup de mesure, a provoqué de nombreux murmures sur les bancs de la gauche opportuniste.

Permettez-il y a services et services. Si les services d'antichambre seuls légitiment les faveurs et même les passe-droits de la R. F., nous ne discutons nullement les titres de M. Farre; mais, au point de vue militaire, ce n'est pas la même chose.

M. Ferry a ergoté sur des questions d'heures et de minutes pour prouver que le général de M. Gambetta avait été major-général et a insinué que la réaction ne voyait M. Farre d'un mauvais œil que parce qu'elle était jalouse des lauriers cueillis par la R. F. auprès du marabout de Si-Abdallah.

M. le prince de Léon a repris un à un dates et services et a prouvé que M. Farre n'avait pas été plus major-général que général en chef et ne méritait à aucun titre l'illégalité commise en sa faveur. Quant à l'insinuation du sieur Ferry, il a rappelé qu'Alger avait été conquis par Charles X, ce qui n'indiquait pas précisément que les royalistes se fussent jamais désintéressés de la question d'Afrique.

Sur quoi les élèves de M. Gambetta ont gagné de la belle manière, ce qui nous permet d'espérer pour la prochaine année scolaire un appendice au cours de géographie de Longjumeau ainsi conçu :

« Algérie : colonie africaine donnée à la France par M. Farre, généralissime des armées de la République. »

La question posée par l'honorable prince de Léon ne pouvait avoir de sanction, mais il était bon qu'elle fût faite; entre les appréciations et les critiques si précises de M. le prince de Léon et le piteux bafouillage de M. Ferry, le public jugera.

La République française affirme que le texte du traité de paix lui a été transmis télégraphiquement par son correspondant de la Manouba. Nous n'avons nul désir de « tirer la chose au clair » par une « vérification minutieuse ». L'affirmation de la République française nous suffit.

Nous ferons seulement remarquer que le journal de M. Gambetta a été mieux informé que le gouvernement.

N'est-il pas étrange que la censure qui pèse sur les expéditions télégraphiques ait autorisé la transmission d'une pièce officielle à un journal avant que cette pièce ait été envoyée au gouvernement, et que ce journal, pour lequel le télégraphe fonctionne avec tant de célérité, soit la feuille opportuniste de M. Gambetta!

Nous lisons dans les Tablettes d'un Spectateur :

« On s'entretient beaucoup, depuis quelques jours, d'une lettre écrite par M. le comte de Paris à l'un de ses amis au sujet de l'attitude que devront prendre les orléanistes dans les prochaines élections.

» Dans cette lettre, le prince exprime le désir de voir les amis s'abstenir de toute intervention dans la polémique engagée entre les différents organes de la droite.

» Il expose avec une grande netteté qu'après les déclarations qu'il a faites à Frohsdorff, son nom ne doit plus être mêlé aux discussions de la politique courante et que ses amis personnels et ses partisans ont pour devoir rigoureux d'imiter l'extrême réserve qu'il s'est imposée dans l'intérêt de la France et pour arriver à l'apaisement des esprits. »

Nous croyons savoir que M^r Czacki, nonce apostolique à Paris, est sur le point d'être rappelé à Rome. Il serait remplacé dans les hautes fonctions qu'il occupe actuellement par M^r Cattaldi, camérier secret du Saint-Père.

REVUE FINANCIÈRE.

Au milieu des circonstances que nous venons de traverser, la Bourse a fait preuve de beaucoup de sagesse. La réaction a d'abord été très-moderée, et maintenant la reprise se fait avec une grande réserve. On est à 120.20 sur le 5 0/0. L'amortissable fait 87.40. L'emprunt nouveau souscrit à 86.95.

La plupart des fonds étrangers ont eu des fluctuations analogues à celles de nos rentes. On fait 91 sur l'Italien. Le Turc est à 16.80. L'obligation de la Dette unifiée d'Égypte est à 392.50.

On procède à la conversion de la Rente hongroise 6 0/0 en or. Le gouvernement de Hongrie émet dans ce but un emprunt à 4 0/0 offert au cours de 76 1/4. Il faut, de plus, tenir compte du coupon semestriel de juillet qui représente 3 0/0 et qui appartient à l'acheteur. Dans des conditions semblables, le succès de l'opération est assuré.

La Banque de France est à 5.400. La Banque de Paris fait 1,276.25. Le Crédit foncier se traite à 1,690. Ce titre a une élasticité fort remarquable. Les obligations Communales nouvelles 4 0/0 sont très-recherchées.

Quant à cette vie calme et tranquille qu'il te plaît d'appeler une existence de cloporte, je me surprends souvent à la regretter.

— Mon pauvre garçon, tu baisses, parole d'honneur, et si nos amis t'entendaient, ils te prendraient en souverain mépris.

(A suivre.)

Louis COLLAS.

Voici le sommaire du dernier numéro de l'Univers illustré :

TEXTE : Courrier de Paris, par Jérôme. — Bulletin, par X. Dacheres. — Salon de 1881 (3^{me} article), par Daniel Bernard. — Bizerte, par H. V. — La promenade des Anglais, à Nice, par A. Brunet. — Courrier du Palais, par Maître Guérin. — L'île de Chio, par H. V. — Souvenirs de la Nouvelle-Calédonie, par Henri Rivière (suite). — La pêche du saumon en Écosse, par R. Bryon. — Bulletin financier, par Plutus. — Courrier des Modes, par M^{me} Iza de Cérigny. — Échecs.

GRAVURES : M. Octave Feuillet, d'après le tableau de M. Alphonse Hirsch. — Adam Salomon, décédé le 29 avril. — Événements de Tunisie : Occupation de Bizerte par les troupes françaises. — Un Chasseur, tableau de M. A. de Neuville. — La Promenade des Anglais, à Nice. — Revue comique du mois, par Draner (douze gravures). — Le tremblement de terre de Chio (trois gravures). — La pêche au saumon, en Écosse. — Rébus.

Abonnements : un an, 22 fr.; six mois, 11 fr. 50; trois mois, 6 fr.
Bureaux : rue Auber, 3, Paris.

Le Crédit foncier et agricole d'Algérie est à 787.50.

Le Crédit industriel est à 750. La Société a pris sous son patronage une affaire qui se recommande d'elle-même, c'est la mise en souscription publique de 75,000 obligations de la Société de chemins de fer de Madrid à Cacérés et au Portugal. Ce titre est parfaitement garanti. Il est mis en vente au prix de 303.75.

Pour la Banque nationale, ce que nous avions prévu se réalise. De nombreux arbitrages ont été dusent, et les capitalistes avisés trouvent bon de consacrer une partie de leurs fonds disponibles à l'achat de cette valeur, qui compte peu d'égaux sur le marché. Telle est la cause de la hausse à laquelle nous assistons depuis quelques jours.

A terme, les actions de la Banque nationale sont à 720; au comptant, nous les laissons à 700, après qu'elles ont fait 725. Dans ces prix-là on se trouve encore bien d'en acheter, elles valent plus que cela et monteront plus haut. Le Crédit foncier maritime fait 610; le gros camionnage 525.

La Société générale de Laiterie a encaissé pendant la semaine du 1^{er} au 7 mai 269,574 fr. 85 soit par jour 38,510 fr. Les recettes depuis le 3 avril s'élevaient à fr. 1,431,814.75.

L'épargne est appelée à souscrire 60,000 obligations de la Compagnie auxiliaire des chemins de fer. Avec son matériel roulant actuel de 2,404 wagons, la Compagnie ne peut pas suffire aux demandes qui lui sont adressées de toutes parts. Les obligations au cours actuel d'émission de 392.50 couvrent un placement à 5.12 0/0 non compris la prime de remboursement qui est de 110 fr. par titre. Cette valeur est entourée d'excellentes garanties.

On est à 735 sur la Société générale. Le Crédit général français à 765 est l'objet d'excellents achats. On croit que la hausse suivra l'assemblée générale extraordinaire à laquelle les actionnaires sont convoqués pour demain.

La Banque de Prêts à l'Industrie préside à un très-large mouvement d'affaires. On est aux environs de 600.

La Société la Rente Mutuelle continue à opérer le classement de ses obligations de 106 fr. 5 0/0.

Chronique locale et de l'Ouest.

M. Davaine nous informe qu'il est l'auteur de l'article que nous avons reçu samedi, lequel ne portait pas de signature. Nous le regrettons pour lui. Le bon pasteur se figure que nous avons eu des raisons particulières pour ne pas publier son trop long factum. Qu'il se rassure. N'a-t-il pas son organe officiel qui ne donne que sa prose, ce qui ne paraît pas lui déplaire?

Dans une nouvelle épître, notre estimable correspondant nous demande quel est l'auteur de l'article qui a paru samedi, et qui la met en demeure de se mieux faire connaître à Saumur en disant à ses ouailles s'il est chair ou poisson.

Voilà au moins une indiscretion, et l'on comprendra que nous n'ayons pas à y répondre. M. Davaine serait le premier, et avec raison, à nous blâmer si nous le trahissions ainsi. Qu'importe du reste que nos collaborateurs habituels ou accidentels soient « magistrats, prêtres, négociants, ou éducateurs de la jeunesse? » Là n'est pas la question.

Il vous est bien plus simple de dire si vous êtes théiste ou athée, et comment il se fait qu'avec des convictions chrétiennes, si vous en avez, vous puissiez mettre sur le même pied le protestantisme, l'athéisme, le catholicisme, le judaïsme, et sans doute aussi

A LA BRISE.

Ce soir, quand le soleil, tout près de disparaître,
Jetait ses derniers feux;
Quand tu fis, en passant auprès de sa fenêtre,
Frissonner ses cheveux;
Sous ton souffle enivrant, dis-moi, brise légère,
N'as-tu pas entendu,
En effleurant sa lèvres, un nom, une prière,
Et me l'apportes-tu?...
Sans doute son haleine à la tienne est mêlée,
Et ton souffle léger
Qui passe en soupirant à travers la feuillée,
Vient pour me consoler.
Quand je crois dans ta plainte entendre, ô moule brise,
Les soupirs de son cœur,
Aussitôt vient briller dans le mien qui se brise
Un rayon de bonheur.
Lorsqu'à la voix de Dieu tu t'en vas vers elle,
Brise, dis-lui tout bas,
En caressant son front du toucher de ton aile,
Qu'un cœur souffre là-bas.
Mais malgré la douleur de mon âme en délire,
J'espère en l'avenir;
Plutôt que l'oublier, brise, va le lui dire :
J'aimerais mieux mourir!

Sauveur, 1880.

le mahométisme, le bouddhisme avec le fétichisme et le nihilisme. Voilà l'explication que vous devez, surtout à vos brebis.

En ce qui concerne le titre d'hospice catholique à l'établissement dont vous êtes administrateur, nous livrons à vos méditations les considérations suivantes :

Importance et moralité de la protestation des vingt-six orphelines de l'Hospice général.

L'Hospice général de Saumur, autrement dit l'Hôtel-Dieu et la Providence réunis, n'est pas une propriété communale; c'est la propriété d'une communauté d'individus malades, incurables, d'orphelins, dont le personnel constitue un être moral et collectif distinct de la commune de Saumur, et préexistant, en partie, à l'origine de cette dernière.

Cette distinction juridique, ignorée peut-être, mais indéniable, est si réelle que la commune paie à l'Hospice une subvention annuelle pour avoir droit de faire occuper un nombre de lits déterminés par les malades, les incurables, les infirmes qu'elle patronne: une convention synallagmatique règle les droits et les obligations de l'un et de l'autre.

De cette convention découlent les rapports financiers qui existent entre l'Hospice et la Ville, sans que, pour cela, le premier soit sous la dépendance de la seconde.

L'Hospice est autonome et indépendant; c'est à sa communauté d'individus déshérités des biens d'ici-bas, à l'Hôtel-Dieu, à la Providence, qu'une charité, plusieurs fois séculaire, a donné des biens, des capitaux, des rentes qui alimentent les besoins de ces établissements réunis...

Si une administration civile régit leurs intérêts matériels, des principes chrétiens et catholiques doivent y être enseignés aux malades, aux incurables, aux orphelins qui les pratiquent; ils y sont en grande majorité.

Telle est la volonté des fondateurs, des bienfaiteurs à tous les degrés: toutes leurs dispositions attestent la foi qui les a dictées. Il suffit de les lire pour en demeurer convaincu.

Obéissance et respect à la volonté suprême du testateur!!!...

Le bon sens des vingt-six orphelines leur a révélé ces sentiments élevés qui font loi. Elles ont pensé qu'il leur appartenait, de par la reconnaissance, de soutenir l'œuvre de leurs bienfaiteurs. Elles ont craint que, sous le vain prétexte d'une économie de leurs deniers, on voulût leur enlever l'enseignement chrétien et catholique, en congédiant l'aumônier.

Puissent-elles s'être trompées, ces orphelines!! Leur protestation les honore; si elle a été ferme, elle est restée honnête. Elles s'adressaient à leurs défenseurs, non à leurs maîtres!!!...

Pour que le public juge du mérite de leur protestation, nous lui mettrons sous les yeux le texte des articles du règlement hospitalier concernant le service religieux; il verra que la liberté de conscience, fruit de la tolérance moderne, y est inscrite et sauvegardée par sept catholiques contre un protestant. Leur signature est là pour l'attester.

Voici ces articles :

« Art. 223. — L'aumônier fait des visites journalières dans les salles des malades pour donner à ceux qui les réclament les consolations de la religion.

« Art. 227. — Les malades qui ne font pas profession de la religion catholique sont tenus, en entrant, de le déclarer au secrétaire qui consignera leur déclaration sur un registre spécial et sur le billet de salle.

« Ces malades peuvent se faire assister par un ministre du culte auquel ils appartiennent, et il est donné à celui-ci toutes facilités pour l'exercice de son ministère.

« Le secrétaire est tenu de déférer aux demandes qui lui sont faites à cet égard.

« Aux termes de la circulaire ministérielle du 9 novembre 1846, il est absolument interdit au personnel religieux de l'établissement d'exercer une pression quelconque par paroles ou autrement sur les opinions religieuses de ceux qui ne professent pas le culte catholique.

« Il en sera de même des ministres d'un culte quelconque à l'égard des catholiques.

« Ceux qui ne professent pas le culte catholique et qui en manifesteraient le désir seront autorisés à assister au service divin qui a lieu le dimanche, de onze heures à midi et demi, dans le temple de l'Eglise réformée. Cette autorisation n'est applica-

ble qu'aux incurables résidant à l'Hospice. »

COURSES DE SAUMUR. — Nos fêtes hippiques sont fixées, pour 1884, ainsi qu'il suit :

Dimanche 28 août, premier jour de courses.

Lundi 29 août, carrousel de l'Ecole d'application de cavalerie.

Mardi 30 août, deuxième jour de courses.

COURSES DE VERRIE-SAUMUR. — La deuxième réunion des courses de Verrie aura lieu le jeudi 30 juin prochain. Le lendemain vendredi 1^{er} juillet, tir aux pigeons. Le dimanche 3 juillet, à trois heures, Rallye-Paper.

THEATRE. — L'excellent artiste des Variétés, M. Dupuis, que nous avons eu plusieurs fois l'occasion d'applaudir à Saumur, doit venir prochainement, accompagné d'une troupe sous sa direction, donner une représentation de la *Roussotte* sur notre scène.

COUR D'ASSISES. — La Cour d'assises de Maine-et-Loire, dans son audience de samedi, a acquitté, comme non coupable, le nommé Bezic, chaudronnier à Cheffes, qui était accusé d'une tentative de vol qualifié et assassinat commis, le 4^{er} novembre 1880, sur la personne de Perrine Boutin, veuve Fraquet, âgée de 78 ans, demeurant au bourg de Cheffes, et morte le 27 du même mois, des suites de ses blessures.

La nouvelle monnaie. — On a pu voir ces jours derniers, à l'hôtel du quai Conti, à Paris, les types des nouvelles pièces de monnaie fabriquées avec une composition métallique dans laquelle le nickel entre en proportion de 25 0/0.

Ces pièces sont de forme ronde ou dodécagonale et ont une valeur de 5, 10 et 25 centimes. Leur couleur approche de celle de l'argent.

Pour frapper ces nouvelles pièces, l'administration de la Monnaie s'est servi d'un vieux coin datant de 1793; aussi représentent-elles sur l'une de leurs faces la tête de la République coiffée du bonnet phrygien.

Ces pièces ne sont créées qu'à titre d'essai, et il faudra, pour les faire entrer dans la circulation, une loi du Parlement.

Fontevault.

Le 8 mai, un voleur s'est introduit dans la maison de M^{me} Hubert, maîtresse d'hôtel à Fontevault. Il s'est emparé de 700 francs placés dans une armoire, puis il a pris la fuite; on n'a pas encore retrouvé ses traces.

Baugé.

Une centenaire. — M^{me} Vérité, Louise-Marie, veuve de M. Marquin, Pierre, née à Beaufort le 7 mai 1784, mariée à Baugé le 4 juin 1804, vient d'avoir sa centième année. Cette bonne vieille tricote et lit sans lunettes, comme si elle avait encore ses yeux de quinze ans, et jouit de toutes ses facultés. (*Journal de Baugé.*)

Choleat.

Mardi dernier, un incendie s'est déclaré dans un moulin appartenant à M. Bureau, boulanger et minotier à Choleat (arrondissement de Cholet).

Les pertes s'élevaient à environ 40,000 fr. Le moulin était assuré pour 55,000 fr. On ignore la cause de ce sinistre.

Tours.

Nous avons annoncé hier l'arrivée à Tours d'un grand nombre d'officiers généraux et supérieurs qui doivent prendre part à des conférences et à des manœuvres militaires, sous la direction de M. le général marquis de Galliffet, commandant le 9^e corps d'armée.

Dans cette réunion, dit le *Journal d'Indre-et-Loire*, on compte neuf généraux de division, trente ou quarante généraux de brigade, autant de colonels, des chefs d'escadrons et des capitaines. Parmi les officiers supérieurs se trouve M. le duc de Chartres, colonel du 12^e chasseurs.

Une conférence a eu lieu hier lundi à la préfecture, sous la présidence de M. le général de Galliffet.

Poitiers.

Les courses de dimanche ont été favorisées par un temps superbe; beaucoup de monde, beaucoup de voitures, quelques jolies toilettes. On a cependant remarqué un peu moins d'animation que d'habitude, et, en réalité, la fête a été assez terne. L'effet de la poussière, sans doute, qu'un vent assez violent soulevait en épais tourbillons.

Quelques accidents, dont un des plus graves, sont venus, en outre, jeter un voile de tristesse sur l'assistance qui n'était pas déjà très-gaie. Le jockey de M. le comte d'Autichamp est tombé, au départ, si malheureusement qu'il a eu une côte enfoncée. (*Journal de la Vienne.*)

Nantes.

Nous avons parlé, ces jours derniers, de l'extrême abondance des saumons, des aloses et des couverts. Cette abondance est telle pour ces derniers poissons, dont un seul suffirait au repas d'une famille, qu'ils sont livrés par les pêcheurs au prix inouï de 3 fr. le cent. (*Union bretonne.*)

La Mairie de Nantes fait publier la note suivante :

« L'Emprunt de 490,000 francs émis par la ville de Nantes n'ayant pas été intégralement couvert dans la journée du samedi 4 mai, les souscriptions continueront, conformément au cahier des charges, à être reçues à la Mairie, de neuf à quatre heures, lundi 4 mai et jours suivants, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence du solde non souscrit, soit de 163,000 francs. »

Faits divers.

La vigne épineuse. — Un journal signale la découverte de deux nouvelles vignes chinoises qui n'ont jamais été introduites en France. L'une serait une vigne épineuse, portant des raisins comestibles et avec lesquels les missionnaires ont fait du vin d'un goût aromatique rappelant la framboise; elle a reçu le nom de *Vitis Davidi*. L'autre, qui recevrait le nom de *Vitis Romanet* du Caillaux, de Périgueux, qui en a reçu des graines, serait, comme la première, absolument sauvage et croissant, dans les broussailles, sur un sol granitique.

Une vigne épineuse pouvant produire du vin est un véritable événement. Si cette vigne est rustique, comme tout semble le faire croire, peut-être pourra-t-on aussi l'employer comme plante défensive pour clôture.

La vente d'une Bible imprimée par Gutenberg, de 1450 à 1455, attirait il y a quelques jours dans Clinton-Hall, à New-York, une grande affluence. Cette Bible, écrite en latin, avec le prologue de saint Jérôme dans l'original, est reliée avec d'épais bois de chêne recouverts de veau avec des coins en cuivre.

Le premier volume contient 324 feuilles; il se termine aux Psaumes; le second en compte 317. La bibliothèque de Carter Brown à Providence en offrait 25,000 fr.; d'autres amateurs ont poussé successivement jusqu'à 30,000, 32,500, 33,750, 35,000 francs; elle a été finalement adjugée à un habitant de New-York, M. Hamilton Cole, au prix de 40,000 fr.

Conseils et recettes.

LA TISANE D'ORGE. — Tout le monde ne sait pas faire la tisane d'orge, si souvent ordonnée en médecine, parce qu'elle est rafraîchissante, émolliente, un peu détersive et légèrement apéritive.

Prenez une poignée d'orge nettoyée, lavez encore l'orge et faites un peu bouillir. Jetez le premier bouillon, et, de nouveau, faites cuire l'orge, dans une seconde eau, avec un peu de chiendent et de la racine de fraisier. Il ne faut pas attendre que l'orge soit crévée, mais seulement qu'elle soit bien gonflée. Alors on retire la tisane du feu et on la passe. JEAN DE PARIS.

PLANTES A RÉCOLTER EN MAI. — 1^o Les sommités de l'absinthe au moment de la floraison. Les dessécher au grenier ou sous un hangar. Faire macérer 30 grammes d'ab-

sinthe sèche dans un litre de vin blanc et faire boire aux personnes qui ont l'estomac paresseux.

2^o Les jeunes feuilles de la *véronique beccabunga* ou cresson à la vache. Le manger en salade ou cuites. Bonne contre le scorbut et les dartres.

3^o Les racines de la *benoîte commune*. Les écraser fraîches, les piler et les appliquer sur les poignets. Ou bien de 46 à 32 grammes séchées en décoction. Contre les fièvres intermittentes.

4^o Les racines de *cochlearia* dit *raifort* ou moutarde de capucin. Manger la racine râpée avec les viandes. Contre le scorbut et les fièvres intermittentes.

5^o Les fleurs de *muguet* desséchées et en poudre. Elles font éternuer et guérissent parfois les douleurs de tête et les fluxions chroniques des yeux et des oreilles.

CLOUS ET FURONCLES. — Savez-vous quelque chose de plus gênant qu'un furoncle, surtout quand il est mal placé? et il l'est toujours; jamais plus que lorsqu'il rend les mouvements ou le repos impossibles. Les impatients, et ils sont nombreux, ne veulent pas absolument vivre en paix avec un clou, si peu méchant qu'il soit. Or, moi je prétends qu'ils ont tort, parce que ce clou, si petit qu'il soit, est souvent un exutoire nécessaire, créé par la nature elle-même, dans une de ses prévisions intelligentes, pour débarrasser le sang des impuretés dont il était chargé. Il est alors, par conséquent, un mal bienfaisant, qu'il faut entretenir et faire mûrir, pour qu'il soit plus efficace. De plus, disons-le bien vite, en le traitant ainsi, on en souffre bien moins et il est bien plus vite guéri.

On doit les traiter comme les petits abcès, avec des cataplasmes émollients d'abord; puis, quand ils ont jeté leur pus, avec de l'onguent pour plaies, qu'on peut faire soi-même avec de la colophane et du suif frais de bœuf ou de mouton mélangés en quantité égale. On renouvelle ce dernier pansement deux fois par jour, jusqu'à ce que la plaie soit sèche.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 15 mai 1881.

Versements de 87 déposants (16 nouveaux), 15,663 fr. » c.
Remboursements, 9,967 fr. 71 c.

Marché de Saumur du 14 mai.

Blé semence (l ^h)	—	Hulle de noix	50	120	—
Blé comm. (l ^h)	32	Hulle chene	50	—	—
Froment (l ^h)	77	Graine tréfle	50	—	—
Halle, moy ^e	77	— luzerne	50	—	—
Seigle	75	Foin (dr. c.)	780	100	—
Orge	65	— Luzerne	780	100	—
Avoine, bar.	50	Paille	780	52	—
Fèves	75	— Amandes	50	—	—
Pois blancs	80	— Cirojaune	50	190	—
— rouges	80	— Chanvres 1 ^{er}	—	—	—
Colza	65	— qualité (52k.500)	—	—	—
Chenevis	50	13	2 ^e	—	—
Farine, culas	157	59	50	3 ^e	—

COURS DES VINS.

BLANCS (à hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1880	1 ^{er} qualité	225 à 250
Id. 1880	2 ^e	id. 150 à »
Orléans, env. de Saumur 1880	1 ^{er}	id. 115 à »
Id. 1880	2 ^e	id. 105 à »
Saint-Léger et environs 1880	1 ^{er}	id. 120 à »
Id. 1880	2 ^e	id. 110 à »
Le Puy-N.-D. et environs 1880	1 ^{er}	id. 100 à »
Id. 1880	2 ^e	id. 95 à »
La Vienne, 1880	—	— 90 à »

ROUGES (à hect. 30).

Soulay et environs, 1880	—	— à »
Id. 1880	—	— à »
Champigny, 1880	1 ^{er} qualité	» à »
Id. 1880	2 ^e	id. » à »
Id. 1880	3 ^e	id. » à »
Id. 1880	4 ^e	id. » à »
Varrains, 1880	1 ^{er}	150 à »
Varrains, 1880	2 ^e	140 à »
Bourguell, 1880	1 ^{er} qualité	160 à »
Id. 1880	2 ^e	id. 150 à »
Id. 1880	3 ^e	id. » à »
Id. 1880	4 ^e	id. » à »
Restigné 1880	—	150 à »
Id. 1880	—	» à »
Chinon, 1880	1 ^{er}	id. 150 à »
Id. 1880	2 ^e	id. 140 à »
Id. 1880	3 ^e	id. » à »
Id. 1880	4 ^e	id. » à »

A GAGNER tous les 2 Mois

360,000 Fr.

Dont 2 GROS LOTS de 100,000 fr.

6 Tirages par An :

5 Janvier, 5 Mars, 5 Mai, 5 Juillet, 5 Sept., 5 Novembre

En s'abonnant au journal LE CULTIVATEUR (11^e année)

PUBLIANT TOUTS LES SAMEDIS

qui donne GRATUITEMENT à tout Abonné

UN NUMÉRO D'OBLIGATION

du CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

(Emprunt 1879)

Ce numéro participe à tous les Tirages pendant

la durée de l'Abonnement.

Un An, 10 fr.; 6 Mois, 5 fr. 50; 3 Mois, 3 fr.

Envoyer mandat-poste au Directeur, 50, r. St-Georges, Paris.

AVIS

M. LIÉNARD, banquier à Saumur, prévient les porteurs d'actions de Poitiers-Saumur qu'il se charge d'encaisser pour leur compte le dividende de 25 francs par action.

N'ACHETEZ RIEN
sans réclamer de vos Fournisseurs des
COUPONS COMMERCIAUX
C'est une Caisse d'Épargne GRATUITE
Pour Brochures et Renseignements s'adresser :

A Saumur, maison LAN ET C^{ie}, 18, rue Beaurepaire.

M^{me} COSTE, ancien professeur à Paris, attachée pendant 15 mois à l'établissement de M^{me} Mathieu, qu'elle a remplacée pendant cinq mois, a l'honneur d'informer les dames de Saumur qu'elle ouvrira le 4 juin prochain, 5, rue de la Chouetterie, des cours pour enfants et jeunes filles d'après la méthode Lévy.

M^{me} COSTE continuera, comme précédemment, à donner des répétitions particulières.

CRÉDIT HYPOTHECAIRE (20^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. RENOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Pele-

tier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »
LA ROCHEFOUCAULT.

**SANTÉ A TOUS
ADULTES ET ENFANTS,**

rendue sans médecine, sans purges et sans frais par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

DU BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulents, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, maigreur, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant. Le D^r Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui,

seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Stuart, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Cure N^o 98,714: Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PRYCLET, instituteur à Eynacqas (Haute-Vienne).

N^o 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N^o 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N^o 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine.

cines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr. 12 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr. COLATÉE, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil réparateur aux personnes les plus agitées. — BOITES ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIÈRE en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, Common, 23, rue Saint-Jean; — Dépôt à Bessou, successeur de Texier; J. Russon, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — De BARRY et C^{ie} (limitée) 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT
Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.	10 h. 30 matin.	11 h. 25 —	7 h. 40 soir.	11 h. 55 matin.	
8 15 —		1 17 soir.	4 51 —		
11 25 —		4 55 —	11 48 —		
1 17 soir.		7 50 —		9 10 soir.	

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.	9 h. 13 matin.	6 30 soir.	4 30 —	6 30 soir.	4 30 —
8 35 —	5 17 soir.	6 45 —	10 47 —	11 30 —	11 30 —
12 15 soir.	3 50 —				
6 45 —	10 47 —				

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 16 MAI 1881.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3/4 amortissable.	86	»	» 25	Comptoir d'escompte	1022	50	» 2 50	C. gén. Transatlantique.	580	»	» 5
3/4 amortissable nouveau.	87	50	» 05	Crédit Foncier colonial	635	»	» 5	Canal de Suez.	1820	»	» 20
4 1/2 %	114	40	» 35	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1740	»	» 25	Société autrichienne.	730	»	» 5
5 %	110	95	» 05	Obligations foncières 1877.	356	25	» 75	OBLIGATIONS			
Obligations du Trésor.	514	»	» 3	Obligations communales 1879.	458	»	» 3	Est	396	»	» 3
Obligations du Trésor nouvelles	515	»	» 3	Obligat. foncières 1879 3/4 %	452	»	» 3	Midi	388	»	» 3
Dép. de la Seine, emprunt 1857	436	»	» 3	Soc. de Crédit ind. et comm.	750	»	» 3	Nord	390	25	» 3
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	502	»	» 3	Crédit mobilier	740	»	» 10	Orléans	391	»	» 3
— 1865, 4 %	520	»	» 3	Est	785	»	» 3	Ouest	387	50	» 3
— 1869, 3 %	400	»	» 3	Paris-Lyon-Méditerranée.	1705	»	» 2 50	Paris-Lyon-Méditerranée.	389	50	» 3
— 1871, 3 %	396	»	» 3	Est	1250	»	» 20	Paris (Grande-Ceinture).	387	25	» 3
— 1875, 4 %	511	50	» 2	Nord	1895	»	» 1	Paris-Bourbonnais	389	50	» 3
— 1876, 4 %	510	»	» 2	Orléans	1397	50	» 2 50	Canal de Suez.	567	50	» 3
Banque de France.	5060	» 35	» 3	Ouest	852	50	» 2 50				
				Compagnie parisienne du Gaz.	1545	»	» 3				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin.	express-poste.
6 — 45 —	(s'arrête à Angers).
8 — 56 —	omnibus-mixte.
1 — 25 —	soir.
3 — 32 —	express.
7 — 15 —	omnibus.
10 — 37 —	(s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin.	direct-mixte.
8 — 21 —	omnibus.
9 — 40 —	express.
12 — 40 —	soir.
4 — 44 —	omnibus-mixte.
10 — 28 —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Tribunal de commerce de Saumur. DÉCLARATION DE FAILLITE.

Par jugement, en date du 16 mai 1881, le sieur Crochon ou Crocheton, Joseph, marchand de vaches, demeurant à Chanteloup, commune du Vaudouin-Rillé, a été déclaré en état de faillite.

L'époque de la cessation des paiements a été fixée provisoirement au 1^{er} mai 1881.

Juge-commissaire : M. Bidault-Roussel.
Syndic provisoire : M. Proust, Ludovic.
Le greffier du tribunal, L. BONNEAU. (351)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

Le dimanche 22 mai 1881, à midi, au Pont-Fouchard, en Bagnaux, dans la maison où est décédée M^{me} veuve Besnard-Ory, il sera procédé, par le ministère de M^e Le Blaye, notaire à Saumur, à la vente aux enchères publiques des meubles, objets et effets mobiliers, linge et literie, dépendant des successions des feux époux René Besnard et Marie Ory.
On paiera comptant, plus 5 pour 100 applicables aux frais de la vente.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, **JOLIE MAISON** FRAICHEMENT RESTAURÉE, Située rue de la Grise, n^o 11. S'adresser à M. COUTARD père, place Dupetit-Thouars, n^o 2. (121)

A VENDRE

VIN ROUGE et VIN BLANC, récolte 1880, et VIN ROUGE, récolte 1878. S'adresser à M. MORNAU-BARRIER, à la Tour-de-Menive, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent. (309)

Un ménage demande à se placer, le mari comme domestique, la femme cuisinière et une jeune fille de 14 ans comme bonne d'enfants. — Bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

M^e LAUMONIER, notaire à Saumur, demande un petit clerc.



CAFÉ BARLERIN hygiénique de santé, stomacique et fortifiant, préparé par R. BARLERIN, ph.-chim., à TARARE (Rhône).

Le CAFÉ BARLERIN est recommandé aux personnes nerveuses; il facilite la digestion, guérit la gastrite, les gastralgies et les irritations d'intestins; il détruit la constipation, stimule l'appétit, rend le sommeil aux personnes irritées par un travail excessif, donne les meilleurs résultats dans la MIGRAINE et les NÉURALGIES. Le CAFÉ BARLERIN est un fortifiant par excellence, qui peut s'employer pendant les chaleurs comme boisson hygiénique pour empêcher la transpiration et préserver du choléra et de toutes les maladies épidémiques. DES MILLIERS DE MALADES doivent leur guérison à l'usage du CAFÉ BARLERIN, qui est le meilleur marché et le plus agréable des cafés de santé. Le CAFÉ BARLERIN est un produit alimentaire uniquement composé de fruits adoucissants et dont la composition chimique est à peu près la même que celle des eaux minérales les plus en réputation.

Se vend en boîtes de 1 kilog. pour en faire 200 tasses, prix : 4 fr.; de 500 gr., pour 100 tasses, prix : 2 fr., et de 250 gr., prix : 1 fr. 25.

LE COLLIER GALVANO-ELECTRIQUE RUSSE du docteur WIATKA

est le préservatif sûr et commode du croup, de la coqueluche et des maladies graves du larynx chez les jeunes enfants. Prix : 2 fr.

Produits admis à l'Exposition universelle de Paris, 1878, avec 2 médailles d'honneur, se vendent à Tarare, en gros, chez M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste. Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épicier, rue d'Orléans. (450)

1 FRANC PAR AN 103,000 Abonnés **52 NUMÉROS**

Le Moniteur
DES
Valeurs à Cots

(Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs — La Cote officielle de la Bourse — Des Arbitrages avantageux — Le Prix des Coupons — Des Documents inédits.

PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital : 30,000,000 de fr.

On s'abonne dans toutes les Succursales des Départements, dans tous les Bureaux de Poste et à Paris, 17, rue de Londres :

UN FRANC PAR AN

LE MANAGER COMMUNAL

95,000 Abonnés

Le plus complet de tous les journaux

17, rue de Londres

PHOTOGRAPHIE POUR TOUS.

FAITES VOTRE PORTRAIT VOUS-MÊME

Avec le **Nouvel Appareil Français**, on obtient, sans connaissance de la Photographie, de belles cartes-visites, vues, tableaux, gravures; le nouvel Appareil fonctionne sans objectif, par tous les temps. L'Appareil complet, avec instruction et fournitures, est livré, franc de port et d'emballage, contre mandat-poste. — L'appareil avec fournitures :
Pour 12 cartes, prix : 5 fr.
— 24 — — 6 fr.

M. RENARD, 3, rue de l'Abbaye, à Paris. (283)

SOUFRE POUR LA VIGNE
GRAND ENTREPOT
MAGASINS PICHAT, place du Roi-René.
S'adresser à M. RAOUL FEIGNOUX.

MÉDECINE INTIME

Guérison immédiate des Rétrécissements, Affections contagieuses, Impuissance, Catarrhe de vessie, Gravelle, etc.

GUIDE MÉDICAL du D^r COORN, avec lequel on peut se traiter sans 43^e édit., 1 vol. illustré, 350 pages, 3 fr. (franco par poste, 3 fr. 25). (102)
Se trouve à Saumur, Librairie JAVAUD.

ÉLIXIR ANTI-RHUMATISMAL

DE SARRAZIN MICHEL, d'Aix (Provence).

Guérison sûre et prompt des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciatique, migraines. 10 fr. le flacon pour 10 jours de traitement. — UN FLACON SUFFIT ORDINAIREMENT.

Dépôt chez tous les principaux pharmaciens de chaque ville; à Saumur, chez M. NORMANDINE.

N.-B. — M. MICHEL expédie franco deux flacons contre mandat-poste de 20 francs. (689)

Saumur, imprimerie de P. GODET.